



Extrait du procès-verbal des délibérations
SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH du CONSEIL MUNICIPAL
REÇU LE

Séance du 20 janvier 2025

24 JAN. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 13/01/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Mireille JOLY
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Caroline KIGER (donne pouvoir à Mme Nathalie
VERRIER), MM. Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA

Délibération 3/2025

Objet : Forêt de Manspach : état d'assiette de l'exercice 2026 (martelage)

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'ONF concernant les coupes à marteler pendant l'hiver 2025/2026 en forêt de Manspach, qui concerne les parcelles forestières 6 et 8,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'état d'assiette 2026 en pièce jointe, tel que présenté.

Certifié exécutoire

Manspach, le 24.01.2025

Le Maire,

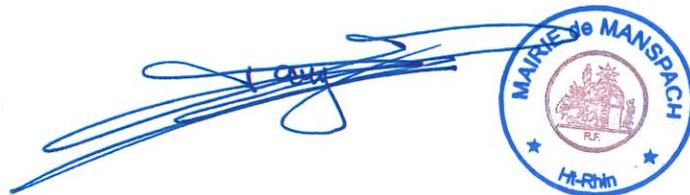
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN



 Office National des Forêts	Etat d'Assiette Année 2026 UT DOLLER-BASSE LARGUE	Forêt n° 24/48 MANSPACH	Monsieur le Maire COMMUNE de MANSPACH 3 RUE DE LA VALLEE 68210 MANSPACH
---	--	----------------------------	--

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Contre-décision	Contre-décision - Année	Mode dévolution produits
MANSPACH	6_j	9,89	2026	2026			Irrégulière	9,89	40			BF
MANSPACH	8_a	1,81	2026	2026			Amélioration différenciée	1,81	40			BF
MANSPACH	8_j	6,93	2026	2026			Irrégulière	6,93	40			BF

A le 22.11.2024.
 Le Responsable de l'Unité Territoriale Doller Basse-Largue,
 Thierry ZIEGLER

Signé à, le,
 Le Maire